



SIAEP DU LECTOIROIS

**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2022**

Etaient présents :

Philippe BLANCQUART, Daniel BOUNET, Karine MANEN, Cyril TASSO, Philippe DE LACVIVIER, Marie-José GASNIER, Michel SABATIER, Claude TUO, Caroline QUINART, Benoît DUGOUJON.

Etaient absents ou excusés :

Xavier BALLENGHIEN, Marie-Hélène LAGARDERE, Chantal LABAN, Thomas CARAYON, Marie-Paule SOMMABERE, Pierre DULONG, Jérôme LABAT, Christian BOUCHER, Rémy WILK.

Nombre de délégués présents : 10

Absents : 9

Philippe BLANCQUART, Président, rappelle les règles de quorum en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 en vertu de la Loi Vigilance sanitaire (tiers des membres présents). Le quorum étant atteint, il remercie les délégués pour leur présence, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Caroline QUINART est désignée Secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 24 mars 2022

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 24 mars 2022. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance précédente.

Compte Administratif et Compte de Gestion 2021

Nadine de GRENIER présente le Compte Administratif 2021 qui fait apparaître les résultats suivants :

Investissement :

| | | |
|----------|---------------------|--------------|
| Dépenses | Réalisées : | 536 246.31 € |
| | Restes à réaliser : | 480 310.00 € |
| Recettes | Réalisées : | 852 506.97 € |
| | Restes à réaliser : | 63 000.00 € |

Fonctionnement :

| | |
|----------------------|----------------|
| Dépenses réalisées : | 557 167.65 € |
| Recettes réalisées : | 1 082 025.95 € |

Résultat de l'exercice

| | |
|-------------------|--------------|
| Investissement : | 316 260.66 € |
| Fonctionnement : | 524 858.30 € |
| Résultat global : | 841 118.96 € |

Benoît DUGOUJON demande à quoi correspondent les restes à réaliser. Céline ADAM répond que les travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable prévus en 2021 sur la commune de Marsolan au lieu-dit « Reillas » dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau, ont été retardés notamment en raison d'une météo défavorable. De même ceux concernant la sécurisation des réservoirs n'ont pas pu être achevés en 2021. En effet, les travaux de réhabilitation ayant trait au génie civil vont faire l'objet d'une consultation, qui a nécessité la réalisation de diagnostics amiante et structurel pour les deux réservoirs concernés. Il est également indispensable de rédiger des déclarations préalables qui devront être instruites par le service d'urbanisme concerné. Tous ces préparatifs ont retardé le démarrage des travaux, qui sont aujourd'hui programmés pour l'automne 2022.

Nadine de GRENIER ajoute que cela concerne les restes à réaliser inscrits en dépenses et que ceux inscrits en recettes correspondent au versement des subventions d'investissement attendues et non perçues en totalité sur l'exercice 2021.

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion tenu par Madame la Trésorière de Condom.

Le Président soumet au vote le compte de gestion, qui est approuvé à l'unanimité.

Philippe BLANCQUART s'étant absenté, Claude TUO membre du bureau et en l'absence de la 1^{ère} Vice-Présidente, soumet au vote le Compte Administratif 2021.

Après en avoir délibéré, les membres présents, approuvent, à l'unanimité, le Compte Administratif 2021.

Affectation des résultats 2021

Le Compte Administratif présente :

- Un excédent d'investissement de 316 260.66 € ;
 - Des restes à réaliser d'un montant de 480 310.00 € en dépenses d'investissement ;
 - Des restes à réaliser d'un montant de 63 000.00 € en recettes d'investissement ;
 - Un excédent de fonctionnement de 524 858.30 € ;
- Soit un besoin de financement de 101 049.34 €.

Le Président propose donc de reporter au budget primitif 2022 les résultats de la façon suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 524 858.30 € en réserve complémentaire au C/1068 des recettes d'investissement ;
- Affectation de l'excédent d'investissement d'un montant de 316 260.66 € au compte 001 des recettes d'investissement.

Cette proposition est soumise au vote et approuvée, à l'unanimité, par les membres présents.

Budget Primitif 2022

Nadine de GRENIER présente le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de 1 570 613.18 € et en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 839 559.89 € soit un budget total de **2 410 173.07 € HT**.

Nadine de GRENIER précise que le chapitre 011 « charges à caractère général » inclut une dépense de 3 000 € versée par le SIAEP au SIDEL correspondant à une participation aux charges de structures.

Après en avoir délibéré, les membres présents, approuvent, à l'unanimité, le budget primitif 2022 et autorisent le Président à régler la participation au fonctionnement 2022 d'un montant de 3000 € au SIDEL.

Nouveau projet d'installation d'antennes de téléphonie sur le réservoir de Castéra-Lectourois

Céline ADAM rappelle au Comité Syndical que le SIAEP avait été sollicité par l'opérateur FREE l'année dernière afin d'installer 3 antennes de téléphonie mobile d'une hauteur de 2.70 m sur le toit du réservoir de Castéra. Elle informe les membres présents que l'opérateur a modifié techniquement son projet initial et qu'il prévoit désormais l'installation de ces antennes sur la paroi du réservoir. Elle ajoute qu'elle a demandé à l'opérateur la plantation d'une haie pour dissimuler les armoires techniques prévues au pied du château d'eau.

Le Président demande si 3 coffrets seront installés pour 3 antennes. Céline ADAM répond que cela est en effet le cas et qu'elle est dans l'attente du plan de masse actualisé.

Daniel BOUNET demande si les armoires techniques vont être posées dans le prolongement de la route. Céline ADAM confirme que les équipements techniques seront dans l'enceinte clôturée du château d'eau, côté voie communale et ajoute que c'est la raison pour laquelle elle a sollicité la plantation d'une haie en bordure de la clôture existante.

Philippe BLANCQUART souhaite savoir à quelle hauteur ces antennes seront fixées sur le réservoir. Céline ADAM répond que leur emplacement est prévu sous la cuve de stockage d'eau potable et qu'elle le fera spécifier dans le dossier.

Benoît DUGOUJON demande si une étude technique a été réalisée afin de ne pas endommager la cuve. Céline ADAM répond que l'opérateur a fourni à sa demande des détails techniques garantissant qu'aucune atteinte ne sera portée à la structure.

Caroline QUINART indique que les techniciens sont habitués à réaliser ces installations spécifiques.

Ce nouveau projet devant être soumis à l'approbation du Comité Syndical, le Président soumet au vote les nouvelles modalités d'installation de ces 3 antennes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, approuve, à l'unanimité ces propositions.

Convention de servitude pour le passage d'une canalisation en bordure du champ de Monsieur FABAS à Marsolan

Céline ADAM informe les membres présents que les travaux de remplacement de canalisations qui se trouvaient en criticité rouge dans le Schéma Directeur d'eau potable à Marsolan sont terminés. Cependant une partie de la conduite posée se situe en bordure du champ de Monsieur FABAS, au lieu-dit « Rieste ». Céline ADAM précise que Monsieur FABAS ne s'est pas opposé aux travaux et qu'il convient d'établir une convention de servitude permettant d'acter l'emplacement du réseau d'eau potable et de définir les précautions à prendre par l'agriculteur concerné. Elle ajoute que contrairement à la dernière convention signée, aucune indemnité ne sera versée au propriétaire, le passage de la canalisation n'occasionnant aucune perte de récolte.

Caroline QUINART demande comment est gérée la situation en cas de dégradation du réseau par le propriétaire. Céline ADAM répond que la convention définit les obligations des parties et que dans un tel cas, il appartient au propriétaire d'engager, à sa charge, les travaux de réparation.

Philippe BLANCQUART ajoute que le propriétaire est couvert par la garantie Responsabilité Civile.

Le Président soumet ensuite au vote le projet de convention remis à chaque délégué.

Après en avoir délibéré, les membres présents, approuvent, à l'unanimité, le projet de convention et autorise le Président à signer ce document.

Participation d'INEO pour le compte d'ORANGE dans le cadre de l'utilisation d'une tranchée réalisée par le SIAEP à MARSOLAN

Céline ADAM explique au Comité que la Société INEO, sous-traitant d'ORANGE a sollicité le SIAEP pour poser des câbles télécom (fibre) dans la tranchée d'eau potable ouverte par l'entreprise BAYOL dans le cadre du remplacement de la conduite sur la commune de Marsolan, le long de la route départementale n° 7.

Céline ADAM indique qu'après négociations, le SIAEP a accepté la demande d'INEO moyennant une participation forfaitaire de 2 500 € HT incluant les frais de création de la tranchée, le remblaiement et la remise en place des terres végétales sur un linéaire de 400 ml à la condition que les 3 fourreaux télécom en PE diamètre 40 mm soient posés à côté de la canalisation d'eau potable et non au-dessus.

Michel SABATIER demande sur quelle base a été estimée la participation. Céline ADAM répond que les tarifs s'élèvent à environ 9 € HT du mètre linéaire uniquement pour l'ouverture de la tranchée considérée. Le maître d'œuvre a proposé un forfait de 2.500 € HT en fonction de ces éléments.

Philippe BLANCQUART soumet ensuite au vote la demande d'INEO associée à cette participation financière.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité accepte ces propositions.

Questions diverses

Le Président remercie l'équipe du SIAEP pour le travail accompli.

Il souhaite faire un point sur la fuite d'eau constatée à l'ancienne station de pompage de Saint Mézard à Rouglan occasionnée par une casse liée aux fortes pressions du réseau dans ce secteur.

Il informe les membres présents qu'il s'est rendu sur les lieux avec Céline ADAM et qu'ils ont constaté la présence d'eau dans le local de la station qui ne doit pas dater d'aujourd'hui ainsi que l'état déplorable du bâtiment.

Il indique que les travaux de réparation du réseau vont être effectués et que plusieurs fuites ont été repérées.

Céline ADAM ajoute que le tracé sera modifié pour supprimer les coudes existants, trop nombreux. De plus, les pièces ayant rendu l'âme s'avèrent ne pas être faites pour résister à la pression intrinsèque du réseau AEP à cet endroit. Le maître d'œuvre a proposé un nouveau tracé de 40 ml de linéaire. Céline ADAM précise que le montant des travaux s'élève à 22 000 € HT et que le bon de commande vient d'être signé.

Caroline QUINART demande pourquoi la pression est aussi forte dans ce secteur. Céline ADAM répond que la proximité du réservoir et le niveau topographique expliquent ces pressions.

Le Président demande si un dossier loi sur l'eau ne doit pas être constitué compte tenu de la présence du ruisseau en contre-bas. Céline ADAM répond qu'après vérification dans l'Atlas de la DDT32, le fossé à franchir est bien distinct du ruisseau de la Rigole: il n'est donc pas nécessaire de rédiger un dossier Loi sur l'Eau.

Benoît DUGOUJON demande à quoi sert la station de Rouglan. Le Président répond qu'il s'agit de l'ancienne station de production d'eau potable qui n'est plus en fonction et regrette que le bâtiment soit accidentogène et ouvert à tous.

Nadine de GRENIER ajoute que cette ancienne station a été vendue par le SIAEP à la commune de Saint Mézard il y a plusieurs années. Il avait en effet été envisagé par la commune

de la rénover afin de réaliser un local destiné à l'association de chasse. Caroline QUINART indique qu'il serait souhaitable qu'elle soit démolie.

Benoît DUGOUJON souhaite que le schéma de l'installation des canalisations soit simplifié pour éviter de nouveaux problèmes. Céline ADAM répond que cela sera fait.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

Le Président, Philippe BLANCQUART

